



## Nouveaux quartiers prioritaires de l'Aisne : 17 quartiers comptant 39 000 habitants

La Picardie présente une géographie prioritaire de la ville relativement conséquente avec 23 communes concernées contre 20 auparavant, représentant 44 quartiers prioritaires et plus de 148 000 habitants, soit près de 7,8 % de la population régionale.

L'Aisne compte 17 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2011, 39 000 habitants y résident, soit 7 % de la population du département. De taille relativement modeste, ils sont répartis au sein des principales agglomérations de l'Aisne. Les difficultés sociales des habitants des quartiers sont multiples, notamment en termes d'accès au marché du travail ou d'habitat. Ces territoires concentrent des populations aux revenus très faibles, notamment les quartiers de la communauté d'agglomération (CA) du Soissonnais, de la communauté d'agglomération du Pays de Laon et de la communauté de communes (CC) Chauny-Tergnier.

Martial Maillard, Gwénaëlle Rimajou, Insee

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les décrets du 30 décembre 2014 recentrent la géographie prioritaire sur les 1 294 quartiers les plus en difficulté au plan national, afin d'y concentrer les moyens publics. Cet état des lieux initial est la première pierre du dispositif de suivi et d'évaluation des politiques publiques en faveur des quartiers de la politique de la ville.

### 7 % de la population axonaise vit dans un quartier prioritaire

Dans l'Aisne, les 17 quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis fin 2014, comptent 39 000 habitants, soit 7 % de la population du département. Cette proportion place l'Aisne au 24<sup>e</sup> rang des

96 départements métropolitains (figure 1). En France métropolitaine, 8 % de la population vit dans un quartier prioritaire, contre 9 % dans l'Oise, 6,5 % dans la Somme et 7,8 % en Picardie.

Les quartiers prioritaires axonais sont en moyenne moins peuplés qu'au niveau national : 2 300 habitants contre 3 800 (figure 2). En effet, 12 quartiers sur 17 hébergent moins de 2 000 habitants, seuls les quartiers Europe à Saint-Quentin et Presles à Soissons dépassent 5 000 habitants (figure 3).

### Des revenus particulièrement faibles

Proche de 16 800 euros par unité de consommation (UC) sur l'ensemble de la population de l'Aisne (19 200 euros au niveau national), le revenu fiscal médian (définitions) est inférieur à 8 000 euros dans huit quartiers prioritaires du département et compris entre 8 000 et 11 000 euros dans neuf. Ainsi, 38 % des habitants des quartiers prioritaires axonais vivent sous le seuil de bas revenus (définitions), contre 29 % pour l'ensemble des quartiers métropolitains.

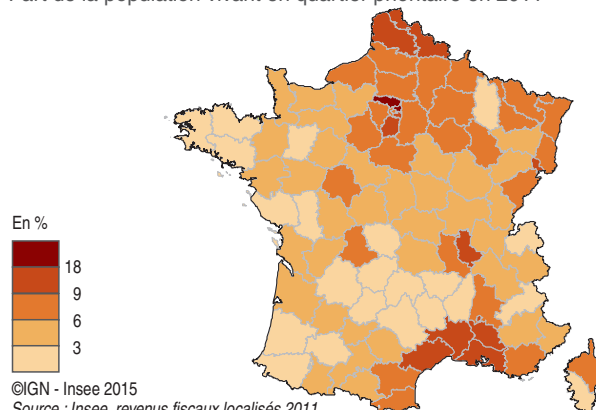
Le quartier dont les habitants disposent du revenu le plus modeste est le quartier Chevreux à Soissons, où la moitié des habitants a un revenu inférieur à 5 280 euros par an et par UC. Avec un revenu médian de 10 750 euros par UC, le quartier Route de Vivières à Villers-Cotterêts est le moins en difficulté de l'Aisne parmi ceux relevant de la géographie prioritaire.

### Un accès difficile au marché du travail

Les faibles revenus des habitants des quartiers prioritaires découlent largement des difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. En moyenne, en 2010, 36 % de la population active des quartiers est au chômage, contre 16 % de l'ensemble des actifs de l'Aisne. Le chômage des quartiers est aussi plus souvent de longue durée.

### 1 Une proportion d'habitants en quartier prioritaire plus élevée dans le Nord-Est et le Sud de la France

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2011



## 2 Des quartiers prioritaires plus petits dans l'Aisne

Population dans les quartiers prioritaires de l'Aisne selon l'EPCI d'appartenance en 2011

Quartiers prioritaires	Quartiers prioritaires		Ensemble du territoire	
	Nombre	Habitants vivant dans un quartier prioritaire	Population moyenne des quartiers prioritaires	Part de la population vivant dans un quartier prioritaire %
CA de Saint-Quentin	4	12 239	3 060	16,9
CA du Soissonnais	3	9 339	3 113	18,1
CC du Laonnois	2	6 263	3 132	14,8
CC Chauny-Tergnier	2	3 015	1 508	7,7
CC de la Région de Château-Thierry	2	2 979	1 490	9,5
CC du Pays des Trois Rivières	2	2 610	1 305	11,9
CC Villers-Cotterêts - Forêt de Retz	1	1 341	1 341	9,1
CC des villes d'Oyse	1	1 305	1 305	8,8
<b>Département de l'Aisne</b>	<b>17</b>	<b>39 091</b>	<b>2 299</b>	<b>7,2</b>
<b>Département de l'Oise</b>	<b>18</b>	<b>72 329</b>	<b>4 018</b>	<b>8,9</b>
<b>Département de la Somme</b>	<b>9</b>	<b>36 419</b>	<b>4 047</b>	<b>6,5</b>
<b>Région Picardie</b>	<b>44</b>	<b>147 839</b>	<b>3 360</b>	<b>7,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 294</b>	<b>4 907 561</b>	<b>3 792</b>	<b>7,8</b>

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2011

Par ailleurs, quand ils occupent un emploi, les actifs des quartiers sont plus fréquemment non diplômés. C'est le cas de 27 % d'entre eux, contre 15 % en moyenne départementale. Cette situation est doublement pénalisante : en matière de salaires, mais aussi de réinsertion professionnelle en cas de perte d'emploi. Les résidents des quartiers occupent également davantage des emplois précaires et à temps partiel (25 % chacun), moins rémunérateurs.

### Des conséquences sur les conditions de vie

Les difficultés des habitants des quartiers prioritaires se traduisent dans leurs conditions de vie, et notamment de logement : 89 % d'entre eux sont locataires contre 34 % de l'ensemble des Axonais, et plus particulièrement locataires du parc social (72 % contre 15 %). Néanmoins, un logement sur six est une maison, proportion quatre fois plus élevée que dans les quartiers prioritaires de l'Oise. Ils sont aussi 35 % à vivre au sein d'un ménage ne possédant pas de voiture. Enfin, les difficultés sont également liées à la composition familiale : 22 % de ces personnes appartiennent à une famille monoparentale.

Les habitants des quartiers prioritaires de l'Aisne sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des Axonais, avec respectivement 28 % et 23 % de mineurs. Toutefois, la surreprésentation des jeunes dans les quartiers est moins marquée dans l'Aisne que dans l'Oise ou la Somme et, a contrario, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus (18 %) y est une fois et demie supérieure. Conséquence de ce relatif vieillissement, les quartiers axonais abritent davantage de personnes seules. Les familles nombreuses sont plus rares dans l'Aisne, de sorte que l'espace disponible par personne dans les logements y est donc en moyenne plus ample.

### Quatre quartiers particulièrement en difficulté

Avec quatre quartiers prioritaires, la CA de Saint-Quentin compte 12 000 habitants dans les périmètres de la géographie prioritaire, soit 17 % de la population de ce territoire (figure 2). Les trois quartiers de la CA de Soissons regroupent 9 000 personnes, représentant 18 % de la population locale. Les deux quartiers de la CA du Pays de Laon abritent 6 000 habitants, soit 15 % de la population de la zone. Les revenus médians par UC sont particulièrement faibles dans les quartiers de la CA du Soissonnais, du Pays de Laon et de la CC Chauny-Tergnier, et l'écart de revenu avec l'ensemble des habitants de ces territoires est plus accentué que dans les autres intercommunalités du département (figure 3). Cet écart est moins marqué dans la CA de Saint-Quentin et dans la CC du Pays des Trois Rivières, car l'ensemble de la population y est moins aisé. À l'inverse, l'écart est plus sensible dans la CC de la Région de Château-Thierry, globalement plus favorisée.

Dans l'Aisne, quatre quartiers apparaissent particulièrement fragiles. Il s'agit du quartier Champagne – Moulin Roux à Laon, qui compte près de 5 000 habitants, et de trois quartiers de moins de 2 000 habitants : Vermandois à Saint-Quentin, Champ Roland et Bords de l'Oise à Hirson et Chevreux à Soissons. Leurs habitants connaissent des difficultés plus fortes encore que dans les autres quartiers prioritaires axonais. Leurs revenus se positionnent parmi les plus faibles du département du fait notamment du chômage qui frappe plus de 40 % de la population active. ■

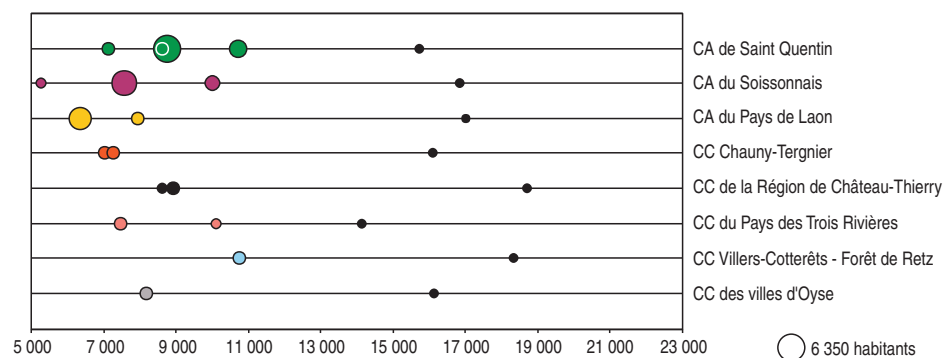
## Définitions

**Le revenu fiscal médian** est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et l'autre moitié un revenu supérieur.

**Le seuil de bas revenus** correspond au 1<sup>er</sup> décile de revenu par unité de consommation de l'ensemble des unités urbaines contenant au moins une zone urbaine sensible ou un nouveau quartier prioritaire.

## 3 Des revenus faibles dans les quartiers du Soissonnais, du Laonnois et du Chaunois

Revenus des habitants des quartiers prioritaires par EPCI en 2011



Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2011

Note de lecture

Chaque bulle représente un quartier prioritaire, dont la taille est proportionnelle à la population du quartier. Sa position sur l'axe indique le revenu médian par unité de consommation du quartier. Les points noirs représentent le revenu médian par unité de consommation de l'EPCI englobant. Ils permettent de mesurer l'écart de revenus entre les quartiers prioritaires et les EPCI englobants.

Par exemple, pour la CC du Pays de Laon, le revenu médian des habitants du premier quartier prioritaire est de 6 360 euros par UC et celui du second de 7 940 euros par UC. Pour l'ensemble des habitants de ce territoire, le revenu médian est de 17 010 euros par UC.

Insee Picardie  
1, rue Vincent Auriole  
CS 90402  
80004 Amiens Cedex 1

Directeur de la publication :  
Amaud Degorre

Chef du service Études-Diffusion :  
Danièle Lavenseau

Rédactrice en chef :  
Nathalie Salomon

ISSN : 2416-8963  
© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- [www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-geographie-prioritaire](http://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-geographie-prioritaire)
- [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

